

BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Voici le barème des honoraires de l'agence applicable pour les mandats signés à compter du 1er avril 2017 :

Valeur du bien (en €)	Honoraires TTC
De 0€ à 100.000€	11%
Plus de 100.000€ à 150.000€	9,5%
Plus de 150.000€ à 200.000€	8,5%
Plus de 200.000€ à 300.000€	7,5%
Plus de 300.000€ à 400.000€	7%
Plus de 400.000€ à 600.000€	6,5%
Plus de 600.000€	5%



Nos honoraires de Transaction sont à la charge du vendeur dans le mandat de vente et sont calculés TTC.

Ces honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.